

4-1^o-37

Village de Labelle, entre six et sept heures de l'après-midi le deuxième jour de janvier mil-neuf-cent-trente-sept et en en lisant une copie à l'issue du service divin du matin à voix haute et intelligible, à la porte de la dite Eglise le deuxième jour de janvier mil-neuf-cent-trente-sept étant le dimanche suivant immédiatement le jour ou cet avis a été affiché comme sus-dit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce quatrième jour de janvier mil-neuf-cent-trente-sept

Georges Godard Secrétaire Trésorier
Président d'Élection

13-1^o-37

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une assemblée publique des électeurs de cette municipalité tenue à la salle publique du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi ~~vingt~~ janvier mil-neuf-cent-trente-sept à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements; ainsi que à l'avis préalablement donné par Georges Godard président d'office à l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-sept dûment publié en la dite municipalité; tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès-verbal du dit conseil, et l'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Godard président d'Élection.

À l'échéance l'heure de dix heures de l'avant midi le président d'Élection fit l'avis donné pour la présente élection; déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer la personne qu'ils désirent choisir comme maire

13-1^{er} 37

en remplacement de monsieur Julien Dussan
sortant de charge; et de proposer les personnes
qu'ils désirent choisir, comme conseillers
municipaux en remplacement de messieurs;
Azarie Cormier, Pierre Genet et Honoré
Labelle tous trois sortants de charges.

Georges Sordard
Président d'Élection.

Labelle 13 janvier 1937.

Proposé par monsieur Damien Brisson
Secondé par monsieur Eugène Hédiotte
tous deux cultivateurs du canton Joly.
Que messieurs Honoré Valiquette cultivateur
du canton Joly.

Azarie Cormier cultivateur du canton Joly
et Roméo Allard, Mesureur-Inspecteur
forestier du Village de Labelle et propriétaire
du canton Joly soit mis en nomination
comme conseillers municipaux du
canton Joly tous trois.

Eugène Hédiotte Damien Brisson

Labelle 13 janvier 1937.

Proposé par monsieur Joseph Brisson cultivateur
du canton Joly.

Secondé par monsieur Henri Blot cultivateur
du canton Joly.

Que monsieur Hilaire Labelle cultivateur du
canton Joly soit mis en nomination
comme maire du canton Joly.

Henri Blot Joseph Brisson.

Labelle 13 janvier 1937.

Proposé par monsieur Angel Lauzon cultivateur
du canton Joly.

Secondé par monsieur Stanislas Duchesne

Admis

Admis

13-1^{er} 37

cultivateur du canton Joly.

Que monsieur Julien Brassard cultivateur, du canton Joly soit mis en nomination comme maire du canton Joly.

Et que messieurs Hermidas Labelle et Arthur Francoeur tous deux cultivateurs du canton Joly soient mis en nomination comme conseillers municipaux du canton Joly.

J. Argel Lauzon Stanislas Miljoux

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme maire messieurs Julien Brassard et Philaire Labelle tous deux cultivateurs du canton Joly.

Et ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du canton Joly monsieur Roméo Allard mesureur et inspecteur forestier du Village de Labelle et propriétaire du canton Joly; et messieurs, Ardie Cormier, Arthur Francoeur, Hermidas Labelle, et Donat Valiquette tous quatre cultivateurs du canton Joly.

Et monsieur René Genet constructeur du canton Joly comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges. j'ordonne que la votation se fasse le lundi dix huit (18) janvier mil-neuf-cent-trente-sept entre huit heures du matin et six heures du soir à la salle publique du Village de Labelle.

Georges Piquard Sec. Trés.
Président d'Electon
Ex-Officio

Propose par monsieur Eugène Cédilotte cultivateur du canton Joly
seconde par monsieur Joseph Brisson cultivateur du canton Joly
Que monsieur René Genet constructeur du canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal.

Admis

23-1^o-37

Je soussigné Hilaire Labelle ayant été élu
 maire du canton Joly jure sur les Saints-Evangiles
 que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
 de cette charge et ce au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Pris serment devant moi à Labelle ce vingt-
 troisième jour de janvier mil-neuf-cent-trente
 sept.

Hilaire Labelle Georges Godard
 Maire Secrétaire-Trésorier

23-1^o-37

Je soussigné Roméo Allard ayant été élu
 conseiller municipal du canton Joly jure sur
 les Saints-Evangiles que je remplirai bien et
 fidèlement les devoirs de cette charge et ce
 au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide!
 Pris serment devant moi à Labelle
 ce 23^{ième} jour de janvier mil
 neuf-cent-trente-six.

Roméo Allard
 Georges Godard
 Secrétaire-Trésorier

1-2-36

Je soussigné Marie Cormier ayant
 été élu conseiller municipal du canton
 Joly jure sur les Saints-Evangiles que
 je remplirai bien et fidèlement les
 devoirs de cette charge et ce au
 meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Pris serment devant moi à Labelle ce
 premier jour de février mil-neuf-cent-trente-six.

Georges Godard Marie Cormier
 Secrétaire-Trésorier

1-6-36
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Règlement no 84.
Consolidation de la dette flottante par un emprunt
approuvé pour une période de vingt ans.

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi premier juin mil-neuf-cent-trente-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents, messieurs les conseillers: André Brassard, Azarie Cormier, René Genet et Thomidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Thomidas Labelle Sec-Maire.

Vu qu'à sa session du quatre mai mil-neuf-cent-trente-six le conseil de cette municipalité a résolu de consolider sa dette flottante s'élevant à la somme de quatre mille six-cent piastres (\$4,600.00) et de se procurer par voie d'emprunt la somme nécessaire pour acquitter les obligations qui constituent cette dette, conformément aux pouvoirs que la loi municipale accorde:

Qu'une telle dette a été contractée avant le 27 mars 1936.

Vu l'arrêté ministériel du 29 mai 1936 autorisant cette municipalité à emprunter pour vingt ans.

Vu l'avis du conseiller René Genet donné à la dernière session du conseil qu'il présentera un règlement d'emprunt à cette fin.

Vu l'unanime approbation du règlement par ce conseil après étude et mûre délibération. Il est résolu et ordonné par le présent règlement ce qui suit.
Pour consolider et éteindre la dette flottante

1-6-36

de la municipalité du Canton Joly, son conseil est par le présent règlement autorisé à émettre pour et au nom de la municipalité des bons pour un montant de (\$4,600.⁰⁰) quatre mille-six cent piastres.

Les dits bons seront nominatifs et transférables; Ils porteront intérêts au taux de (5%) cinq pour cent l'an; ils seront signés par le chef du conseil et par le secrétaire-trésorier chacun d'eux portera un certificat du ministre des Affaires Municipales attestant que le règlement autorisant son émission a été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil et qu'il est émis conforme à ce règlement.

L'émission des dits bons sera fait aussitôt que ce conseil aura reçu l'approbation de son règlement par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil; par le secrétaire-trésorier à son bureau, leurs remboursements comme le produit des intérêts seront payable annuellement pour le remboursement et servi annuellement pour les intérêts les vingt juin et décembre de chaque année par le même officier au même endroit.

Il sera prélevé annuellement sur les biens-fonds imposables de cette municipalité les sommes nécessaires pour pourvoir aux paiements des intérêts des dits bons depuis leur émission jusqu'à leur échéance.

L'amortissement s'effectuera graduellement chaque année par le remboursement de l'un ou plusieurs des dits bons dans l'ordre de leurs numéros.

La somme de deux-cent-trente piastres (\$230.⁰⁰) nécessaire à cette fin sera prélevée annuellement sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité avec la somme nécessaire pour couvrir les intérêts.

1-6-36

Le présent règlement n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires et par le Lieutenant Gouverneur en conseil et avoir été publié suivant la loi.

Adoptés unanimement par le conseil de cette municipalité le premier juin mil-neuf-cent-trente-six.

George Godard
Secrétaire-Trésorier

Julien Brassard Maire

Approuvé par les électeurs propriétaires le vingt-deux-juin mil-neuf-cent-trente-six.

George Godard Julien Brassard Maire
Greffier des Assemblées Président de l'Assemblée

Approuvé par le Lieutenant Gouverneur en conseil le vingt-trois décembre mil-neuf-cent-trente-six.

Emile Morin Officier en loi.

5-4-37

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil Municipal du canton Joly tenue au lieu de la dite session le lundi cinq avril mil-neuf-cent-trente-sept conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; Monsieur Heilaire Labelle, Maire et messieurs les conseillers; André Brassard, Marie Cormier, Alfred Fugère, Wilfrid Davies et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Heilaire Labelle, Maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle

5-4-37

Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que les minutes de l'assemblée du quatre
janvier mil-neuf-cent-trente-sept soient
adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Normand Labelle
Secondé par le conseiller Alfred Fugère
Que ce conseil accorde à la Compagnie
de Chemin de fer du Pacifique Canadien
la permission d'enlever les bûches-Guards
qui se trouvent dans les limites de cette
Municipalité.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller Alfred Fugère
Que cette Corporation prie le Ministre de
la voirie de faire entretenir et réparer
conformément aux dispositions de la loi
de la voirie aux frais du Gouvernement
par le Surintendant général de l'entretien
et de la réparation des chemins, les
chemins améliorés suivants, savoir:
Route Labelle-Macaza Gravelage 1257 pieds.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Wilfrid Davies
Que ce conseil prie l'Honorable Docteur J. B.
St. Paquette député du comté de Nien
vouloir faire une pression auprès du Ministère
de la Voirie afin de faire annuler
la balance de la dette contractée par cette
municipalité pour la construction de la
route Nationale (3500⁰⁰) trois mille-cinq
cent piastres cette municipalité étant trop
pauvre pour payer ce montant.

Ce conseil prie instamment le député
du comté de nous obtenir du Gouvernement
des octrois pour l'ouverture et l'amélioration
des chemins suivants savoir:

5-4-37

Ouverture d'un chemin de colonisation rang
C. Canton Joly; #1000.⁰⁰

Ouverture d'un chemin de colonisation rang B
Canton Labelle, du lot no 34 au lot no 33

Construction d'un pont montée Chapleau #300.⁰⁰

Réparation de la grande montée Chapleau #500.⁰⁰

Montée Rang I #300.⁰⁰

Montée Brassard #200.⁰⁰

Et que ce conseil prie aussi le gouvernement
de passer par les frontières et la montée
Bisson en construisant la route de Labelle à la
Minerve afin de donner avantage à toute
la partie Est du Lac Labelle de profiter
de cette route, et éviter ainsi à cette munici-
palité l'entretien de la montée Bisson.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Théomidas Labelle

Secondé par le conseiller André Brassard

Que le secrétaire soit autorisé à amender
le rôle d'évaluation comme suit:

Rayer le nom de monsieur Hector Valiquette
sur le lot no 2 de 40 rang C, et entrer celui
de monsieur Joseph Paradis comme propriétaire.

Adoptée.

Avis de motion est donné par le conseiller
André Brassard, que à la prochaine session
du conseil de cette municipalité il sera
soumis un règlement ordonnant s'il y a
lieu le changement du lieu des assemblées
de ce conseil.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé par le conseiller Wilfrid Davies

Que les personnes suivantes soient nommées
aux charges suivantes:

Inspecteurs de voirie:

Rang A. Monsieur Apollon Pelletier

Rang B. " Abondius Davies

" D.-E. Li " Joseph Paradis

5-4-37

Montée Brassard et partie du rang G. *Napoleon Gelinas*
 Rang H en partie *Henriand Ponsmet*
 Rang A et un hanton Minerve et Labelle *Alexandre*
Terreault

Montée Renaud et rang B et partie du rang I
Gaul-Cyrille Godard

Montée Lauzon et Urban et partie des rangs
 H et I *Ugès Lauzon*

Montée Brisson et partie des rangs B et H
Delphis Jubinville

Montée Chapleau et partie des rangs G et H
Adelard Brunet

Partie du rang I *Pierre Clot*

Inspecteurs Agraires: } *Lamien Brisson*
 " " } *Louis Jubinville (fils)*

Gardiens d'enclos Publics } *Joseph Boivin*
 " " } *Adrien Ledilotte*

Estimateurs: } *Josaphat Lauzon*
 " " } *Henri Godard*
 " " } *Julien Brassard*
 " " } *Adoptée*

Proposé par le conseiller *Thormidas Labelle*
 Secondé par le conseiller *Wilfrid Davies*

Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés: *Adrien Ledilotte* Secrétaire d'élection 2.58

La Revue Municipale; Abonnement 1937-38 = \$10.00

La Prévoyance Assurance Garantie Secrétaire Principal 10.00

Imprimerie H. A. Labelle Bulletin de vote 10.92

Imprimerie *Harlam* coupures d'emprunt par bons 10.36

" " *papeterie* 7.71

Département des Affaires Municipales 10.00

Delphis Jubinville Entretien de Montée Brisson 9.60

" " " " *Frontier* *Saindon* Lot 21 H \$7.05

" " " " " *Baugne* B. 9. Lot 25 H \$1.05

" " " " " *Abbe* *Brown* 25 H \$1.05

5-4-37

De Delphis Jubinville Entretien de frontière Syndicat N. 28-29¹¹ 3.15
 " " " " " " Dagenais 2441[#] 1.05

De Julien Brassard Affaire Finier voyage. 2.00
 De Gerodard Président d'Élection 1937[#] 5.00 Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que la résolution demandant aux autorités
 provinciales et fédérales de passer des lois pour
 enrayer le communisme, soit adoptée et que
 copie de cette résolution soit adressée à nos
 députés et au gouvernement.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies
 Seconde par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la vérification des livres et comptes de cette
 corporation pour l'année mil-neuf-cent-trente-sept
 tel que dressée dans le rapport présenté par monsieur
 B. Piché vérificateur soit acceptée et qu'une somme
 de (\$20.00) vingt piastres lui soit payée pour ce
 travail tel que convenue.

Adoptée.

Avis de motion est donné par le conseiller
 André Brassard que, à la prochaine session
 générale du conseil de cette municipalité il sera
 soumis un règlement fixant et imposant une
 taxe foncière générale sur tous les biens-fonds
 imposables de cette municipalité suivant le
 rôle d'évaluation actuellement en force afin
 de rencontrer les dépenses générales prévues par
 cette corporation pour l'année mil-neuf-cent-
 trente-sept.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que monsieur Gerodard soit reengagé
 comme secrétaire-trésorier de cette municipa-
 lité moyennant salaire de (\$175.00) cent
 soixante quinze piastres par année.

Adoptée

5-4-37

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que la séance soit levée.

Hilaire Labelle Maire Adoptée

Habey Rodard
 Secrétaire Trésorier

3-5-37

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

Une session générale du conseil municipal
 du canton Joly tenue au lieu et à l'heure
 ordinaires des sessions du conseil le lundi trois
 mai mil-neuf-cent-trente-sept conformément
 aux dispositions du code municipal de la province
 de Québec et à ses amendements et à laquelle
 session sont présents: monsieur Hilaire Labelle
 maire, et messieurs les conseillers Azarie Cormier
 et Wilfrid Davies.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant-midi
 et le défaut de quorum étant constaté: Il est
 proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Wilfrid Davies
 Que la séance soit ajournée à onze heures de
 l'avant-midi.

Adoptée

Advenant l'heure de onze heures de l'avant
 midi et le défaut de quorum étant de nouveau
 constaté;

Il est proposé par le conseiller Wilfrid Davies
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier.
 Que la séance soit ajournée le lundi prochain
 le dix mai mil-neuf-cent-trente-sept à
~~deux~~ heures et demi de l'avant-midi et qu'il
 soit également convoqué une assemblée spéciale
 pour être tenue le même jour à neuf heures
 de l'avant-midi dans le but de nommer
 un conseiller municipal au siège de
 monsieur Romeo Allard.

Adoptée

10-5-37
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session ~~générale~~ du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi dix mai mil-neuf-cent-trente-sept à neuf heures de l'avant-midi et régulièrement convoquée par Georges Podard secrétaire-trésorier conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et au sujet de la nomination d'un conseiller au siège de monsieur Roméo Allard et à laquelle assemblée sont présents: monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Alfred Fugère, Wilfrid Davier et Hermidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, Maire.

Il est proposé par le conseiller Hermidas Labelle
Secondé par le conseiller Wilfrid Davier
Que monsieur Julien Brassard soit destitué comme estimateur et qu'il soit nommé conseiller municipal du canton Joly au siège de monsieur Roméo Allard.

Adopté.
Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Wilfrid Davier
Que la séance soit levée.

Adopté.
Hilaire Labelle Maire
Georges Podard Secrétaire-Trésorier

10-5-37
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly pour faire suite à l'ajournement du trois mai courant; l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi dix mai mil-neuf-cent-trente-sept conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présentes:

10-5-37

monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers; André Brassard, Alfred Fugère, Wilfrid Davies et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller André Brassard secondé par le conseiller Hormidas Labelle Que les minutes de l'assemblée du cinq avril mil-neuf-cent-trente-sept soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies secondé par le conseiller André Brassard Que ce conseil demande et prie le député du comté et le gouvernement de nous accorder un octroi pour la réparation du chemin qui sert de sortie à la compagnie Labelle Mining dans le rang J du Canton Joly.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies secondé par le conseiller Alfred Fugère Que ce conseil accorde à la compagnie Labelle Mining deux jours à deux tonnes de chevrons pour la réparation de la partie du chemin de sortie de cette mine qui se trouve dans les limites de cette municipalité à condition que ce soit des personnes payant taxes au Canton Joly qui soient employées à ces travaux qui seront payés par cette corporation.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies secondé par le conseiller Hormidas Labelle Que le règlement no 85 imposant une taxe de un cent dans la piastre sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force afin de rencontrer les dépenses générales prévues par cette corporation.

10-5-37	P. Donat	Valiquette	entretien de frontière de Pelangy	50¢
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Pyris - 65¢
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Stengville - 80¢
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Forget - 85¢
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Jubinville - 50¢
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Lambert - 60¢
	P. Alexandre Feneault	"	" " " " " " " " " " " " " "	P. Forget #1 71
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	P. Lefort 1. 85
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	W. Machalée 2. 25
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Paul Verma #2 20
	P. Delphis Jubinville	"	" " " " " " " " " " " " " "	Syndicat #2 28
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Abbé Silon - 60¢
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Range Can. Nat. 30¢
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Joseph Guindon 15
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	A. Hagenais .60
	P. "	"	" " " " " " " " " " " " " "	Montée Bisson #6 83

Adoptée

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies
 Secondé par le conseiller Géomidas Labelle
 Que monsieur Henri Valiquette soit nommé
 estimateur en remplacement de monsieur
 Julien Brassard.

Adoptée

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère.
 Attendu que; l'honorable J. H. A. Paquette
 notre député nous a promis durant la dernière
 campagne électorale qu'aucune pelle mécanique
 et qu'aucun camion ne seront employés pour
 travaux de voirie tant que nos gens n'auront
 pas de travail régulier.
 Attendu qu'une pelle mécanique et un camion
 étaient employés à des travaux de voirie dans les
 limites de cette municipalité.
 Attendu que; ce conseil reçoit de nombreuses
 plaintes à ce sujet étant donné qu'un grand
 nombre d'hommes sont sans ouvrage et qu'il
 y a aussi plusieurs cultivateurs pauvres qui ont

10-5-37

grandement besoin de travailler avec leurs chevaux
et ne peuvent avoir d'ouvrage à cause de cet
état de chose.

Il est résolu que ce conseil demande et prie
instamment le gouvernement de faire disparaître
ces machines des limites de cette municipalité
aussitôt possible afin d'éviter par ce fait des
ennuis et des troubles peut-être qui peuvent
avoir des conséquences désagréables.

Et que copie de cette résolution soit adressée
immédiatement à l'Honorable Ministre de la
Voie ainsi qu'à monsieur Edouard Poullain
Ingénieur de Division du Comté.

Adopté

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Honoré Labelle
Que la séance soit levée.

Adopté

Hilaire Labelle Maire
Georges Godard Secrétaire-Trésorier

7-6-37

Je soussigné Julien Brassard ayant été
nommé conseiller municipal du Canton de
Jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de cette charge
et ce au meilleur de mon jugement et
de ma capacité. Ainsi du Dieu me soit en
aide.

Passivement devant moi à Labelle ce
septième jour de juin mil-neuf-cent-trente-sept.

Julien Brassard

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

7-6-37

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi sept juin mil-neuf-cent-trente-sept conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents Monsieur Heilare Labelle maire et messieurs les conseillers: Julien Brassard, Azarie Cormier et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Heilare Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que les minutes de l'assemblée du dix mai mil-neuf-cent-trente-sept soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Julien Brassard
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que ce conseil ne se préoccupe pas de la prescription du compte de poche ~~financé~~ par monsieur Oscar Godard marchand jusqu'à ce que ce conseil s'assure si ce compte est dû légalement par cette corporation ou s'il ne l'est pas.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation:

Lot no 16^e rang G. biffer le nom de Dame Emma Dupuis et entrer celui de Alfred Belisle comme propriétaire.

Lot no 36 rang A. Canton Labelle biffer le nom de Alfred Belisle et entrer celui de D^r Théodore Lafort comme propriétaire.

Lot no 7^e rang H biffer le nom de Joseph Gindon et entrer celui de G. J. A. Woodworth comme propriétaire.

adoptée.

7-6-37

Proposé par le conseiller Julien Brassard
 Secondé par le conseiller Horimidas Labelle
 Que ce conseil prie instamment l'Honorable
 J. H. A. Paquette député du comté de nous
 accorder un octroi pour la réparation du chemin
 du rang et surtout pour les deux éboulis sur les
 lots no 17 et 9 qui sont très dangereux pour la
 circulation.

De nous accorder aussi un octroi de \$1000.
 pour la réparation du chemin de la partie Est
 du Lac Labelle.

Ainsi que pour les chemins suivants pour
 lesquels des demandes ont été faites le printemps
 dernier:

Ouverture d'un chemin de colonisation Rang G.
 \$7000.

Ouverture d'un chemin de colonisation Rang B
 Canton Labelle du lot no 34 au lot no 23

Construction d'un pont, montée Le Laplante \$300.

Réparation de la grande montée Le Laplante \$500.

Montée Renaud Rang I \$300.

Montée Brassard Rang G. \$200

Et que la construction de la route de
 Labelle à La Minerve soit faite en passant
 par la montée Brisson et les frontières
 afin de donner avantage à la partie
 Est du Lac Labelle de profiter de cette route.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Horimidas Labelle
 Secondé par le conseiller Julien Brassard
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés:

① Incorporation du comté Labelle, taxe 1937 \$40.00

② Henri Brassard travaux au chemin de sortie
 de la mine Rang J. \$6.00

③ P. C. Godard Entretien de montée Renaud \$1.20

④ Azarie Cormier " " Brisson .30

⑤ " " " " Frontière Abbe Sabon .08

⑥ " " " " La Touque .08

7-6-37	B	Delphis Jubinville	Entretien Frontière	La Banque	08
	B	"	"	Abbe Pilon	08
	B	"	"	Syndicat	30
	B	"	"	Monteur Brisson	60
	B	Arthur Francoeur	"	Frontière sol no 7-8 rang	80
	B	"	"	" 1-10-39"	45
	B	"	"	"	41 rang A
	B	"	"	"	9-11 " "
	B	"	"	"	11-19 " "
	B	Les Malgoures	Voyage au Lac Labelle	Re: Evaluation	1.50

Adoptée.
Proposé par le conseiller Julien Brassard
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que la séance soit levée.

Adoptée.
Hilaire Labelle Maire
Georges Rodard - Secrétaire-Trésorier

5-7-37

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions de la dite commission le lundi cinq juillet mil-neuf-cent-trente-sept conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers André Brassard Wilfrid Lavie et Hormidas Labelle formant un bureau sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire,
Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle secondé par le conseiller André Brassard que la séance soit ajournée à onze heures de l'avant midi

Adoptée

5-7-37

Présent l'heure de onze heures les membres du conseil présents à l'assemblée sont messieurs Hélaire Labelle, maire et messieurs les conseillers André Brassard, Wilfrid Davies et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Hélaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle secondé par le conseiller Wilfrid Davies que les minutes de l'assemblée du sept juin mil-neuf-cent-trente-sept soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies secondé par le conseiller André Brassard que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation

Gatineau Power Company; que l'évaluation des poteaux de la ligne électrique de cette compagnie traversant cette municipalité soit fixée à \$25.⁰⁰ par poteau au lieu de \$20.⁰⁰ sur 167 poteaux ce qui porte l'évaluation totale à \$ 4050.⁰⁰

Jules Brassard lot 13 rang B. enlever l'évaluation des bâtisses soit \$25.⁰⁰

Lot no 10 rang D et 35 rang F biffer le nom de Raoul Labelle et entrer celui de Emile Jamin comme propriétaire.

Lot no F. 13 rang G. entrer le nom de Peter Willing comme propriétaire et porter l'évaluation du terrain à \$30.⁰⁰ et bâtisse \$100.⁰⁰.

Lot no B. 13 rang G. Georges Duple porter l'évaluation du terrain à \$100 et bâtisse \$300.

Lot no 164 rang G. biffer le nom de dame Emma Dapuis et entrer celui de Alfred Selisk comme propriétaire et diminuer de \$50.⁰⁰ l'évaluation des bâtisses.

O. L. Steidel lot 12-2 rang H diminuer de \$50.⁰⁰ l'évaluation du terrain.

Lot no 33 rang I biffer le nom de Paul Guide

5-7-34

Forget et entrer celui de Georges Picard comme propriétaire.

Lot no 14 rang J. rayé du rôle d'évaluation parce que révoqué par le gouvernement et annuler les taxes.
 Lot no 2 rang 1, canton Minerve biffer le nom de Dame Emma Dupuis et entrer celui de Arthur Francoeur comme propriétaire.

Lot nos 39 et 40 rang D. canton Labelle biffer le nom de Henri Fihateault et entrer celui de Paul Emile Forget comme propriétaire.

Lot no 7 rang B. diminué de 50 l'évaluation du terrain au nom de Wilfrid Davies.

Adoptée

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies

Secondé par le conseiller Hormidas Labelle

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

P	Adelard Brunet	Entretien de montée Chapleau	78
P	"	" " " frontière lot 37 rang H	64
P	"	" " " lot 35 rang H	64
P	Jéphirin Brousseau	" Montée Chapleau	2.62
P	Jean Lemire	" " " Jéphirin	1.12
P	"	" " " frontière lot 35 rang H	.30
P	Daniel Brousseau	" Montée Chapleau	1.50
P	Joseph Brousseau	" " " Jéphirin Brousseau	1.50
P	"	" " " Frontière lot 36 H	.30
P	Napoléon Hélinas	Entretien Montée Brassard	.30
P	"	" " " frontière J. Munroe	1.13
P	"	" " " " " Cyrus	2.50
P	"	" " " " " Selinger	1.50
P	"	" " " " " Shippel	.60

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle

Secondé par le conseiller Wilfrid Davies

Que ce conseil accorde à la Bell Telephone Compagnie la permission de faire le changement des poteaux téléphoniques mentionnés sur le plan soumis par cette compagnie et demandé par lettre.

5-7-37

et ce conseil nomme monsieur Hilaire Labelle
Maire pour surveiller les travaux.

Adopté.

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que le conseil de cette municipalité appuie
la demande ou requête des contribuables des
rangs H et I et prie le gouvernement de
bien vouloir nous accorder un octroi pour la
réparation de ce chemin qui est en très mauvais
état.

Adopté.

Proposé par le conseiller Wilfrid Davies
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que la séance soit levée.

Adopté.

Hilaire Labelle, Maire
Georges Godard Secrétaire Trésorier

2-8-37

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil
municipal du canton Joly tenue au lieu
et à l'heure ordinaires des sessions
du dit conseil le lundi deux août mil-
neuf cent-trente-sept conformément aux
dispositions du code municipal de la province
de Québec et à ses amendements et à
laquelle session sont présents; monsieur
Hilaire Labelle maire, et messieurs
les conseillers: André Brassard, Julien
Brassard, Azarie Cormier, Alfred Fugère
et Hormidas Labelle formant quorum
sous la présidence de monsieur Hilaire
Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas
Labelle.
Secondé par le conseiller Azarie Cormier

2-8-37

Que les minutes de l'assemblée du cinq juillet mil neuf cent trente sept soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Julien Brassard
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que monsieur Hornidas Labelle soit nommé pro-maire pour l'année mil neuf cent trente sept.

Adoptée

Proposé par le conseiller Julien Brassard
Seconde par le conseiller Hornidas Labelle
Que ce conseil prie instamment l'honorable J. H. A. Gagnette de nous obtenir du gouvernement gratuitement un grade à deux chevaux pour la réparation de toutes nos routes ainsi que des frontières qui sont en très mauvais état.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable J. H. A. Gagnette ainsi que à l'honorable H. Auger Ministre de la Colonisation.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que le lot no 23 rang I le canton Joly soit entre au rôle d'évaluation au nom de Henri Paradis et porté à \$100.⁰⁰ l'évaluation du terrain.

Et que l'évaluation des bâtisses sur le lot no 13^B rang 4 au nom de R. R. Wilson soit fixé à \$400.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle
Seconde par le conseiller Julien Brassard
Que ce conseil prie instamment l'honorable J. H. A. Gagnette de nous obtenir du gouvernement un octroi d'au moins \$300.⁰⁰ pour la refecton du pont rang G.

2-8-37

montée Chapleau qui est pratiquement
impassable pour les automobiles, actuellement
et qui est de plus un danger sérieux pour
la circulation en général, puisqu'il peut
manquer d'un moment à l'autre.

Et que copie de cette résolution soit
adressée à l'Honorable J. H. A. Paquette.

Adoptée.

Proposé par le conseiller ~~Horimidas~~ Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que les comptes suivants soient acceptés
et payés :

P	Bureau du Revenu	Fond de Retenue	Jusqu'au 1937	#12.00
P	Aldéric Brousseau	Entretien	Montée Chapleau	1.20
P	Zéphirin Brousseau	"	"	8.55
P	Delphis Jubinville	"	Brusson	4.25
P	Louis Jubinville	"	"	.90
P	Adrien Cormier	"	"	1.35
P	Georges Cormier	"	"	.60
P	Raoul Lagenais	"	"	.60
P	Zéphirin Brousseau	Ent. frontière	Jubinville	2.50
P	"	"	A. Lamine	2.50
P	Delphis Jubinville	Entretien frontière	Syndicat	#3.00
P	"	"	Longue St. H.	.60
P	"	"	Abbé Pilon	.15
P	"	"	Woodworth	1.65
P	"	"	A. Lagenais	.75
P	Louis Jubinville	"	"	.34
P	"	"	Woodworth	34
P	"	"	Syndicat	68
P	Raoul Lagenais	"	"	.45
P	"	"	A. Lagenais	.23
P	"	"	Woodworth	.23
P	Georges Cormier	"	"	.23
P	"	"	A. Lagenais	.23
P	"	"	Syndicat	.45
P	Adrien Cormier	"	"	.68
P	"	"	Woodworth	.95
P	"	"	Abbé Pilon	.08

2-8-37 ⁸ Adrien Cormier Entretien frontière Jangé 11.08
 " " " " " " " " A Hagenaio 35

Adoptée

Proposé par le conseiller Julien Brassard
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

2-11-37

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le Mardi deux novembre mil-neuf-cent-trente-sept conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: Monsieur Hilaire Labelle Maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Azarie Cormier, Alfred Jugère et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Alfred Jugère
 Que les minutes de l'assemblée du deux août mil-neuf-cent-trente-sept soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Alfred Jugère
 Que la liste des électeurs parlementaire ayant droit de voter pour l'élection d'un membre de l'assemblée législative de cette province soit acceptée tel que dressée par le secrétaire

2-11-37

après y avoir ajouté les noms de messieurs Paul Cormier et Delphis Laramé.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Alfred Hugère
 Que monsieur Gépliquin Brousseau soit nommé inspecteur de voirie pour la montée Chapleau et une partie des rangs G et H en remplacement de monsieur Adélaïde Brunet et que ce dernier soit destitué comme inspecteur de voirie pour cet arrondissement.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que l'entretien d'hiver des routes de cette municipalité pour l'année 1937-38 soit fait par les inspecteurs de chaque arrondissement de voirie respectifs ou à défaut par un ou plusieurs inspecteurs de voirie de pouvoir faire ces travaux qui ils soient autorisés de confier ces travaux à une personne compétente et que l'inspecteur se chargera de signer lui-même les comptes de ces travaux qui devront être fait à l'heure.

Adoptée

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Alfred Hugère
 Que les salaires payés par cette corporation pour travaux d'entretiens et de réparation des chemins soit fixé comme suit à l'avenir:

Un homme avec deux chevaux 40% de l'heure
 " " seul 20% " "
 " " avec un cheval 30% " "

Cette résolution annulant toutes les résolutions précédentes ayant rapport aux pannes.

Adoptée

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller André Brassard

2-11-37 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

M. Richard Brunet	Entretien de montée Chaplain	#5-18	5.18
M. Louis Jabinville	" frontière lot no 21 rang H	#374	3.74
M. " "	" Montée Pierson	#580	5.80
M. Adelphe Jabinville	" " "		10.20
M. " "	" frontière Syndicat		4.50
M. " "	" " lot no 21 rang H		8.45
M. " "	" " Banque ban dat.		1.20
M. " "	" " Abbe Pilon		1.50
M. Louis Jabinville	" " " "		75
M. " "	" " Banque ban dat		60
M. " "	" " Syndicat		75
M. Imprimerie Farpham	Papeterie		3.11
M. H. C. G. G. G.	Imprimerie		1.98

Adopté.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Theomidas Labelle
 Que toutes les propriétés sur lesquelles il est dû deux années et plus d'arriérés de taxes municipales ou scolaire soient entrées sur la liste des propriétés qui seront rendues pour taxes par le conseil de comté en mars prochain; à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait d'ici au 31 décembre 1937 prochain.

Adopté

Proposé par le conseiller Alfred Fugère
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que monsieur Adonias Pelise inspecteur de voirie pour le rang A soit autorisé à aviser monsieur Wilfrid Machabé de déboucher la calotte qu'il y a sur sa propriété le lot no 17 rang A afin d'arrêter l'eau au printemps à cet endroit et l'empêcher de causer des dommages sur le lot no 16 rang A appartenant à monsieur Eugène Bédilote.
 Et que si ces travaux ne sont pas faits

2-11-27

après trois jours d'avis; que l'inspecteur soit autorisé à faire lui-même ces travaux.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Alfred Fugère.
Que la séance soit levée.

Adoptée.

Hilaire Labelle Maire
Georges Godard Secrétaire Trésorier

12-1-38

Canada
Province de Québec
territoire Labelle

Municipalité du canton Joly.

À une assemblée publique des électeurs propriétaires de cette municipalité tenue à la salle publique du Village de Labelle lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi douze janvier mil-neuf-cent-trente-huit à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements: ainsi que à l'avis préalablement donné par Georges Godard président d'Office à l'élection de janvier mil-neuf-cent-trente-huit dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis ensemble annexés et demeurant dans les archives et procès-verbaux du dit conseil; et l'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Godard président d'Élection.

À l'avenant l'heure de dix heures de l'avant-midi le président lit l'avis donné pour la présente élection; déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir.